

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Le Conseil Municipal de Montigné-Le-Brillant s'est réuni à la Salle du Verger, le Lundi 25 mai 2020 à 18h30.

Etaient présents : Mr Peigner, Gérard Travers, Nathalie Forêt Vettier, Roger Godin, Christelle Planchenault, Lionel Beaufort, Pascale Maraquin, Aymeric Rossignol, Nathalie Boizard, Jonathan Lebourdais, Karine Collet, Pascal Poirier, Christine Commère, Annie Hiland, Serge Brunet, Nathalie Marteau.

Secrétaire de séance : Jonathan Lebourdais (le plus jeune du conseil municipal).

Assesseurs : Mme Nathalie Forêt Vettier, Mr Roger Godin.

La séance s'est ouverte sous la présidence de Mr Michel Peigner, Maire de Montigné-Le-Brillant. Après avoir procédé à l'appel nominal, le Président a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Mr Gérard Travers, membre le plus âgé du Conseil Municipal, a pris ensuite la présidence.

ELECTION DU MAIRE

Mr Gérard Travers ayant fait connaître son intention de postuler au mandat de Maire, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... : 15

Bulletins nuls ou blancs..... : 3

Suffrages exprimés..... : 12

Majorité absolue..... : 7

Mr Gérard Travers a obtenu..... : 12 voix

Mr Gérard Travers, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Aussi, après l'élection du Maire et sous la présidence de Mr Gérard Travers, le Conseil Municipal a été amené à fixer le nombre d'adjoints qui selon l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil (soit 4 au maximum pour Montigné-Le-Brillant). Après un vote à scrutin secret, le Conseil Municipal fixe à 3 le nombre des adjoints au Maire par 12 voix sur 15.

En application de l'article L 2122-7-2 du CGCT, les adjoints pour les communes de + de 1 000 habitants sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel

parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un avec obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Une liste a été présentée par Gérard Travers composée de Nathalie Forêt-Vettier, Roger Godin et Christelle Planchenault.

La liste de Nathalie Forêt-Vettier ayant obtenu 12 voix et 3 votes blancs (majorité absolue) est élue.

La liste de Nathalie Forêt-Vettier, Roger Godin, Christelle Planchenault ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

- Nathalie FORET-VETTIER, 1^{ère} adjointe,
- Roger GODIN, 2^{ème} adjoint,
- Christelle PLANCHENAUT, 3^{ème} adjointe.

Les attributions seront définies au prochain conseil municipal.

La séance est levée à 18h54.

Visé par le secrétaire de séance

Mr Gérard TRAVERS
Le Maire

Signature des membres présents :